



**Municipalité de
Saint-Aimé**

285, Bonsecours, C.P. 240
Massueville (Québec)
J0G 1K0

Tél.: 450 788-2737
Télécopieur: 450 788-3337
Courriel : staime@bas-richelieu.net

**MÉMOIRE SUR LE PROJET D'IMPLANTATION
DU PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL**

PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DU BUREAU D'AUDIENCES
PUBLIQUES PORTANT SUR LE PROJET DU
PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL

PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AIMÉ

Saint-Aimé

2 juin 2014



Saint-Aimé, le 2 juin 2014

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DU BAPE SUR LE PROJET DU
PARC ÉOLIEN PIERRE-DE SAUREL.**

Monsieur le Commissaire,

En tant que maire de la municipalité de Saint-Aimé et au nom du conseil municipal, nous vous présentons nos points d'appui et nos préoccupations sur ce projet.

Parc éolien Pierre-De Saurel a tenu plusieurs rencontres d'information destinée aux citoyens et aux élus des municipalités concernées. Nous avons constaté une très bonne acceptabilité sociale dans notre milieu. Le projet respecte l'ensemble des règlements d'urbanisme pour cet usage dans la zone concernée à Saint-Aimé.

Le projet est un apport financier pour les propriétaires terriens où le parc est situé et une source de revenus pour notre municipalité par les redevances qui lui seront attribuées.

Nous sommes d'avis que l'endroit choisi pour l'implantation des éoliennes minimisera les impacts sur les activités agricoles soit :

-les chemins d'accès ont été localisés de façon à réduire au maximum les empiètements sur les terres agricoles et à utiliser le plus possible les infrastructures routières existantes.

-Les éoliennes ont été localisées le plus près possible des chemins existants.

Cependant, nos chemins sont des chemins à vocation agricole et ne sont pas construits pour recevoir une grande quantité de poids lourds. Nous voulons nous assurer que les chemins et les routes utilisés durant les travaux seront remis dans leur état ou améliorés (capacité portante augmentée) après la fin des travaux de construction. La cohabitation avec les agriculteurs qui empruntent ces chemins lors de leurs travaux en inquiète plusieurs. Nous souhaitons une grande transparence et beaucoup d'information à la population lors des travaux de construction.

Nous refusons l'implantation d'une halte touristique près du projet, car cela aura un impact possible sur le va-et-vient des chemins voués exclusivement à l'agriculture.

En ce qui concerne la profondeur des fils enfouis pour le projet, nous considérons que 1.5 mètre serait plus approprié que le 1.2 mètre suggéré par Parc éolien Pierre-De Saurel.

Dans le dossier Kruger Énergie Montérégie, société en commandite, la CPTAQ a exigé de l'initiateur du projet éolien que les fondations soient arasées à 1.6 mètre puisque les drains sont enfouis jusqu'à cette profondeur. Nous considérons que lors du démantèlement le ciment devrait être enlevé à 1.5 mètre de profondeur.

En ce qui concerne le poste de raccordement (sectionnement), celui-ci devrait se situer le long du chemin des Brouillard à l'extrémité du boisé existant (succession Ubald Nadeau) afin de créer le moins de contraintes possible à l'agriculture.

Le conseil de Saint-Aimé est d'avis que ce projet, en tant que projet communautaire, a une portée collective qui touche l'ensemble des citoyens de la MRC Pierre-De Saurel.

La municipalité de Saint-Aimé demande que le comité de suivi de Parc éolien Pierre-De Saurel soit mis en place le plus rapidement possible pour que les municipalités concernées par le projet soient mises au courant des décisions, des faits et de tout changement apporté au projet.



Maria Libert, maire
Municipalité de Saint-Aimé